

BREVET PROFESSIONNEL GOUVERNANTE

ANNEXE III

REGLEMENT D'EXAMEN

ANNEXE III

REGLEMENT D'EXAMEN

brevet professionnel Gouvernante		CFA ou section d'apprentissage habilité Formation continue en établissement public		Formation continue en établissement public habilité		CFA ou section d'apprentissage non habilité enseignement à distance Formation continue en établissement privé		
Epreuves	Unités	Coef	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E.1 Epreuve pratique et professionnelle	U.10	6	CCF	—	CCF	—	Ponctuelle pratique et orale	4h
E2 Epreuve de technologie et de sciences appliquées à l'environnement Sous-épreuve: technologie	U.21	1,5	Ecrite	1 h	Ecrite	1h	Ecrite	1 h
Sous-épreuve : sciences appliquées à l'environnement	U22	1,5	Ecrite	1h	Ecrite	1h	Ecrite	1h
E.3 Gestion appliquée	U.30	3	Ecrite	2 h	CCF	—	Ecrite	2h
E.4 Environnement économique et juridique	U.40	2	Ecrite	1 h	CCF	—	Ecrite	1 h
E5 Langue vivante appliquée (Anglais)	U50	2	CCF	---	CCF	—	Orale	20 min
E.6 Expression française et ouverture sur le monde	U.60	3	Ecrite	3 h	CCF	---	Ecrite	3 h
Epreuve facultative : langue vivante	UF 1		ORAL		15 mn Préparation		15 mn Interrogation	